

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

ANNEXE VOLONTAIRE NOTE BIODIVERSITE ET STRATEGIE ER



SOMMAIRE

1	Présentation du projet	2
1.1	Contexte générale et localisation du projet	2
1.2	Description technique du projet	2
2	Milieu naturel	3
2.1	Contexte écologique	3
2.1.1	Contexte général	3
2.1.2	Trame Verte et Bleue (TVB)	3
2.2	Grands ensembles écologiques fonctionnels	5
2.2.1	Sites Natura 2000	5
2.2.2	Zone Naturelle d’Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	5
2.2.3	Espace Naturel Sensible (ENS)	6
2.2.4	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	6
2.4	Données habitats, faune et flore	8
2.4.1	Définitions des habitats du site de projet	8
2.4.2	Recherche bibliographique sur la faune et la flore	11
2.4.3	Site de projet	12
3	Impact du projet	13
3.1	Impact sur les habitats naturels	13
3.2	Impact sur les espèces et leurs habitats	13
4	Mesures mises en œuvre	13
5	Conclusion	14

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 CONTEXTE GENERALE ET LOCALISATION DU PROJET

La ville de Saint- Apollinaire se trouve dans le département de la Côte d'Or (21) en Bourgogne Franche Comté et elle fait partie de l'intercommunalité de Dijon Métropole. En banlieue Est de Dijon, elle fait partie de l'aire d'attraction de cette dernière dont elle est une commune du pôle principal.

Saint- Apollinaire est une commune résidentielle de 7490 habitants en 2021, marquée par d'important territoire agricole qui représente environ 55 % de l'occupation du sol de la commune. A l'Est se trouve une importante zone d'activité tandis qu'au Sud, un complexe de loisir sportif, le Parc du Temps Libre, objet de ce présent dossier.

Le dossier concerne le réaménagement et une extension sur la partie Nord du parc, à l'interface entre les installations sportives à caractère urbaines et le paysage agricole. L'emprise de l'aménagement se fait sur une friche et une petite partie de terre agricole.

1.2 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Sur une surface totale de 2,5 ha, le projet vise à créer deux espaces différents :

- Un espace de stationnement avec 202 places sur 5 341 m² accompagné d'un bassin de gestion d'eau pluvial et de noues végétalisées.
- Un espace de déambulation végétalisée



2 MILIEU NATUREL

2.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

2.1.1 Contexte général

Le parc se trouve en limite d’urbanisation, en contact avec les parcelles agricoles. Le paysage est caractérisé par des étendues de cultures, une zone d’activité économique au Nord Est, des quartiers résidentiels au Nord -Ouest et un axe routier au Sud.

2.1.2 Trame Verte et Bleue (TVB)

La trame verte et bleue est un réseau composé de **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques** qui les relient entre eux. La trame verte et bleue comprend **une composante verte** (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et **une composante bleue** (réseau aquatique et humide : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...) qui forment un ensemble indissociable. Elle est identifiée par les documents de l’Etat et constitue un outil d’aménagement durable du territoire. **Cette démarche vise à maintenir et à reconstituer un réseau d’échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s’alimenter, se reproduire.**

SRADDET (Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires)

SRADDET Auvergne Rhône Alpes

Le SRADDET a succédé en 2019 au SRCE. Il en reprend les objectifs dans son volet biodiversité. Il détermine le volet régional de la Trame Verte et Bleue. Ce document cadre régional est élaboré par l’Etat et le Conseil régional, en association avec un Comité régional « Trames verte et bleue » et l’ensemble des partenaires régionaux concernés par le schéma et sa mise en œuvre.

Le volet biodiversité du SRADDET de la région Rhône-Alpes, approuvé en 2019, met en évidence les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques d’intérêt régional, interprété à l’échelle du 1 /100 000ème. Il a pour objectif d’identifier et de favoriser la mise en œuvre de mesures opérationnelles bénéfiques à la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale. Ce schéma comprend :

- Un diagnostic du territoire ainsi qu’une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- Une présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale et les éléments qui la composent, ainsi qu’un atlas cartographique
- Un plan d’actions
- Un dispositif de suivi et d’évaluation
- Un résumé non technique

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

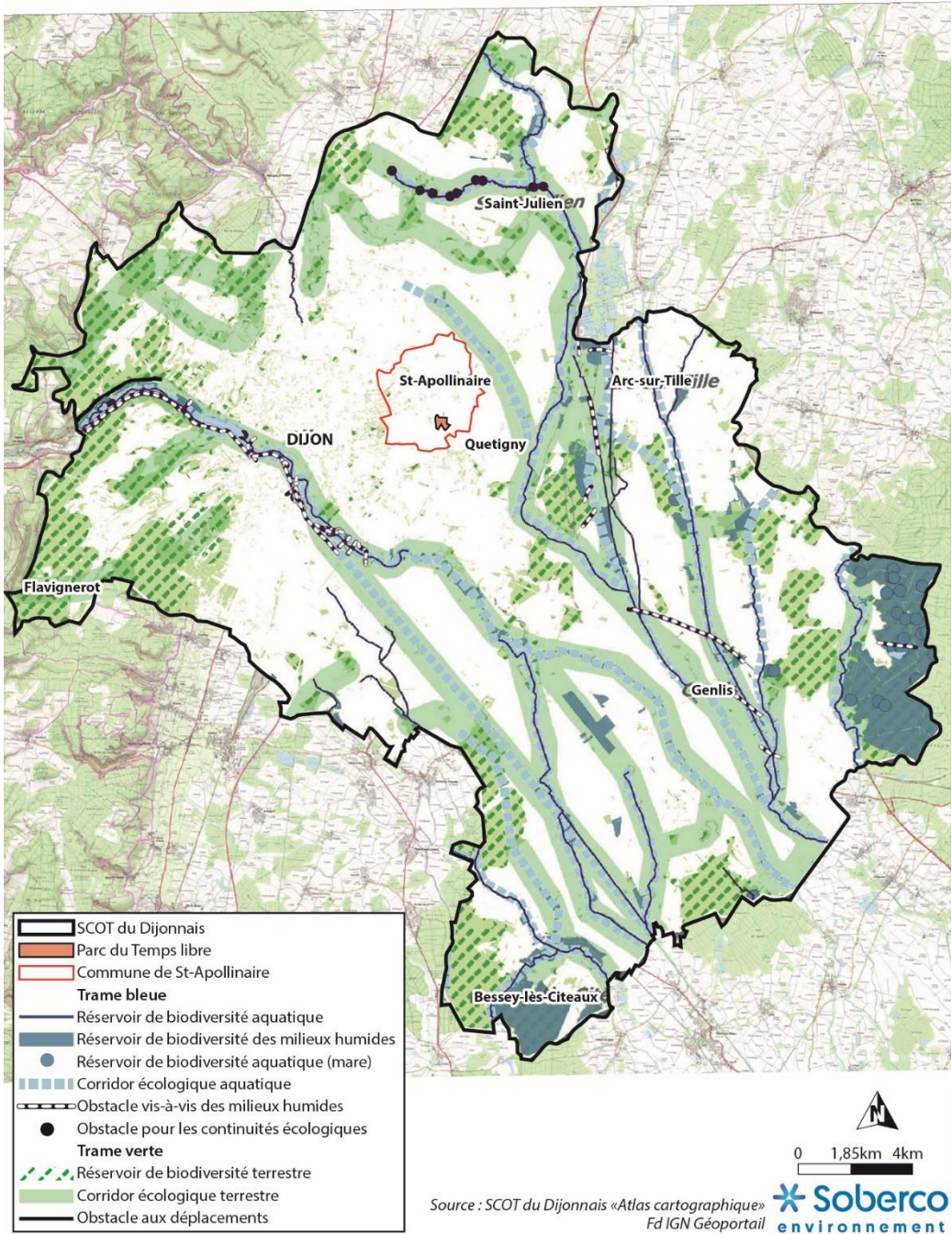
Le SCoT du Dijonnais a été approuvé le 9 octobre 2019 et consacre une partie des objectifs à la Trame Verte et Bleue au travers de différents axes :

- Intégrer la trame verte et bleue dans l’aménagement du territoire pour une fonctionnalité écologique réelle et pour le compte d’une haute qualité territoriale.
 - Conforter la trame verte et bleue pour améliorer la qualité des relations écologiques entre les milieux
 - Mettre en œuvre la trame verte et bleue dans les espaces urbains

Le site de projet

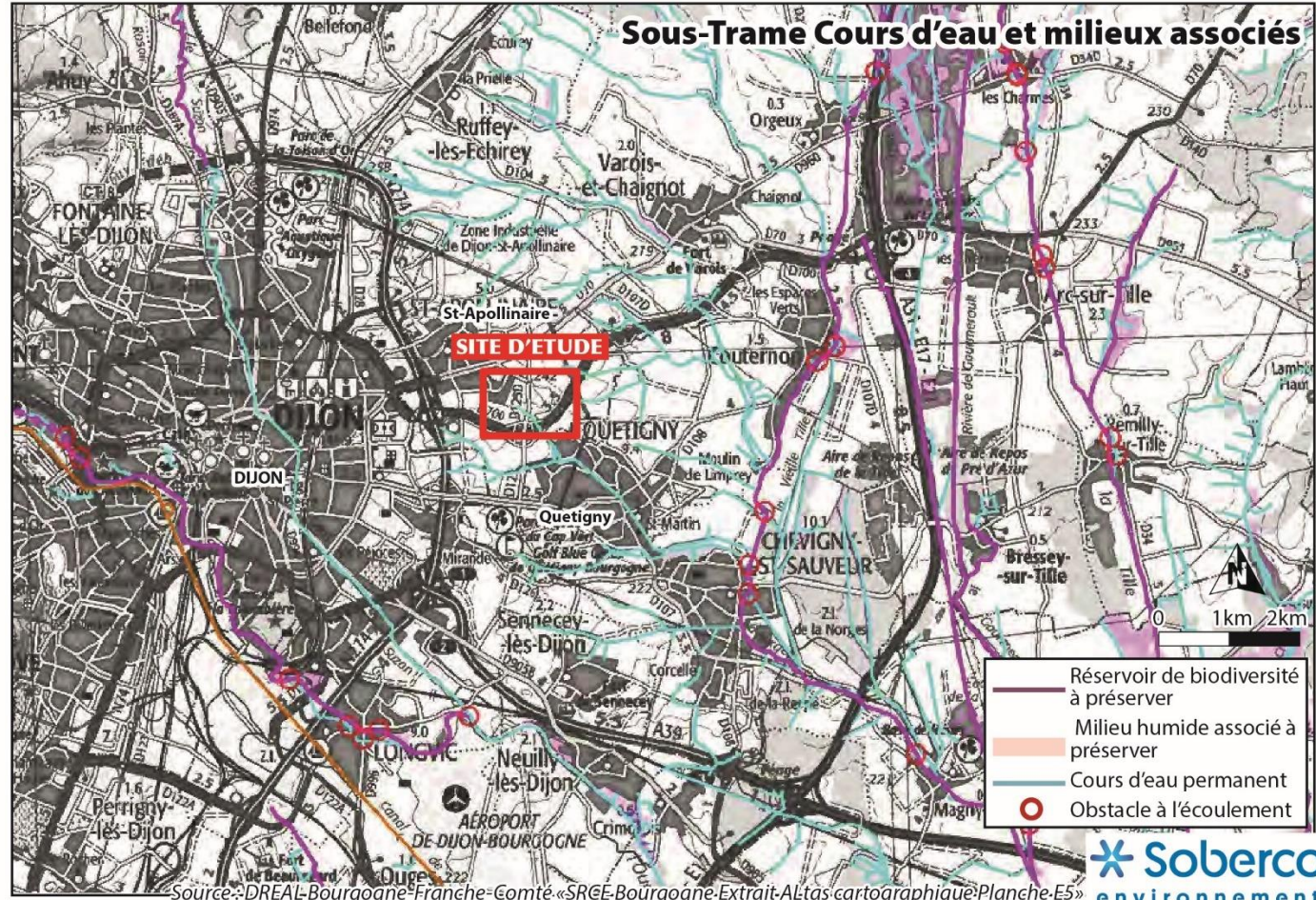
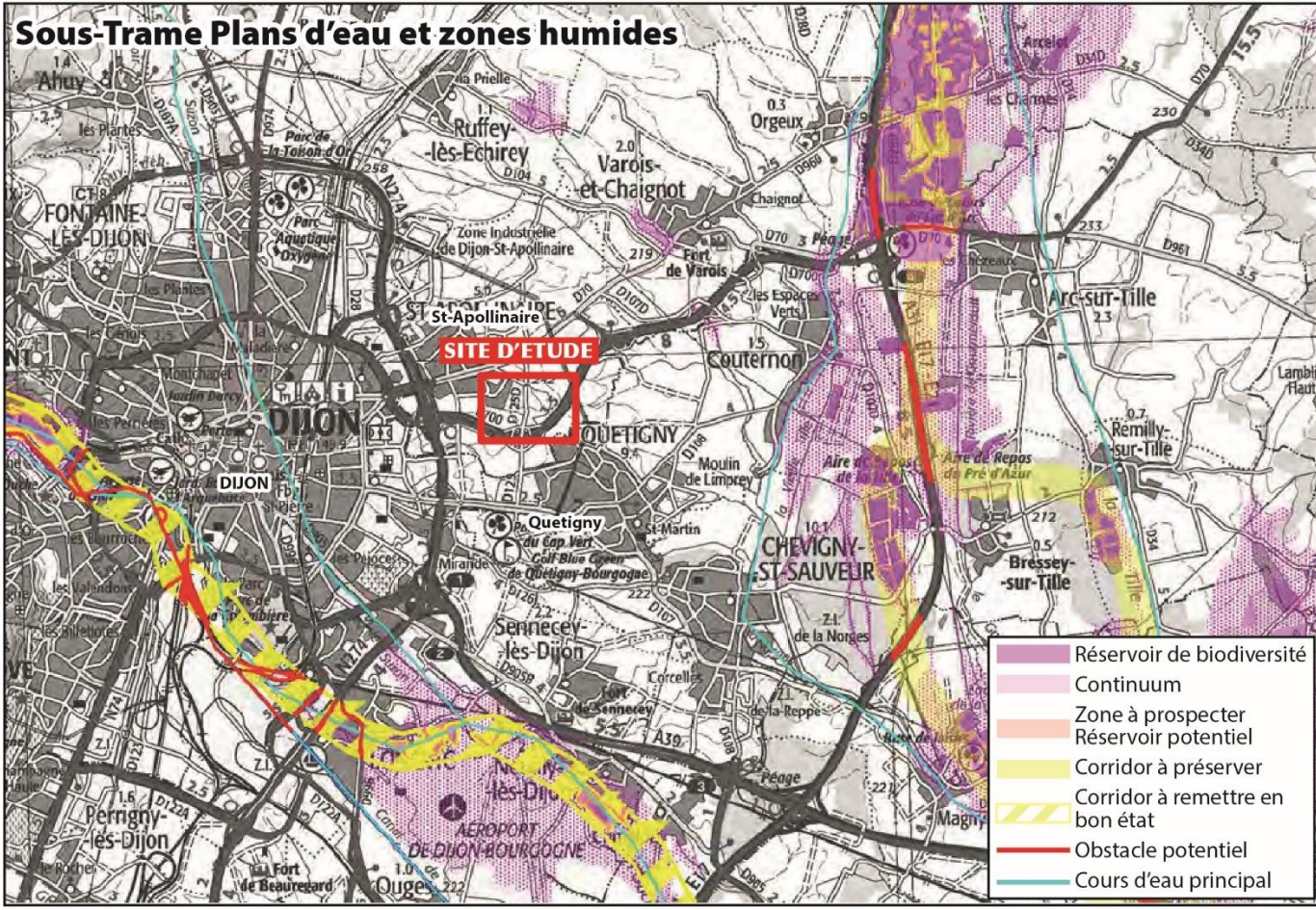
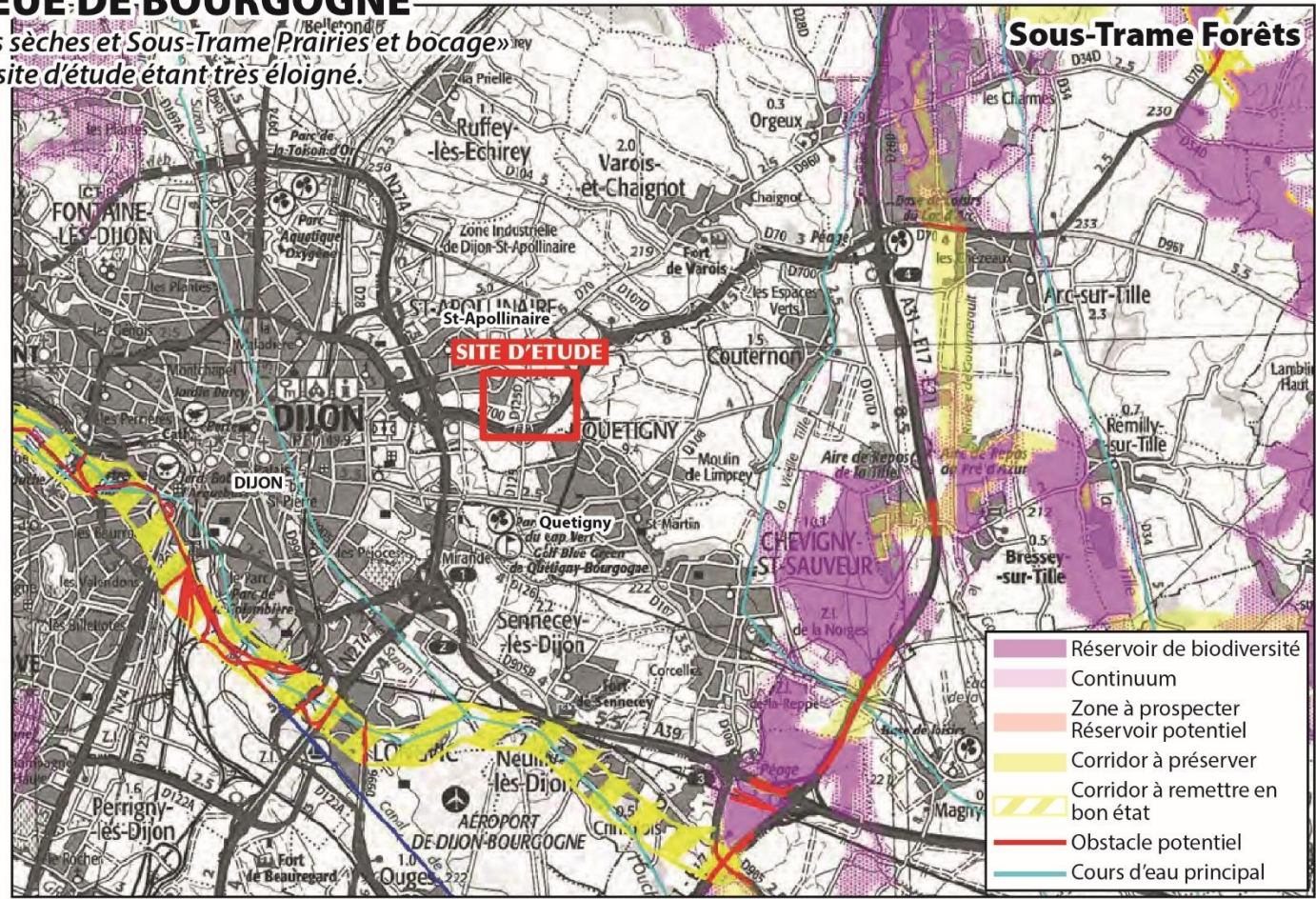
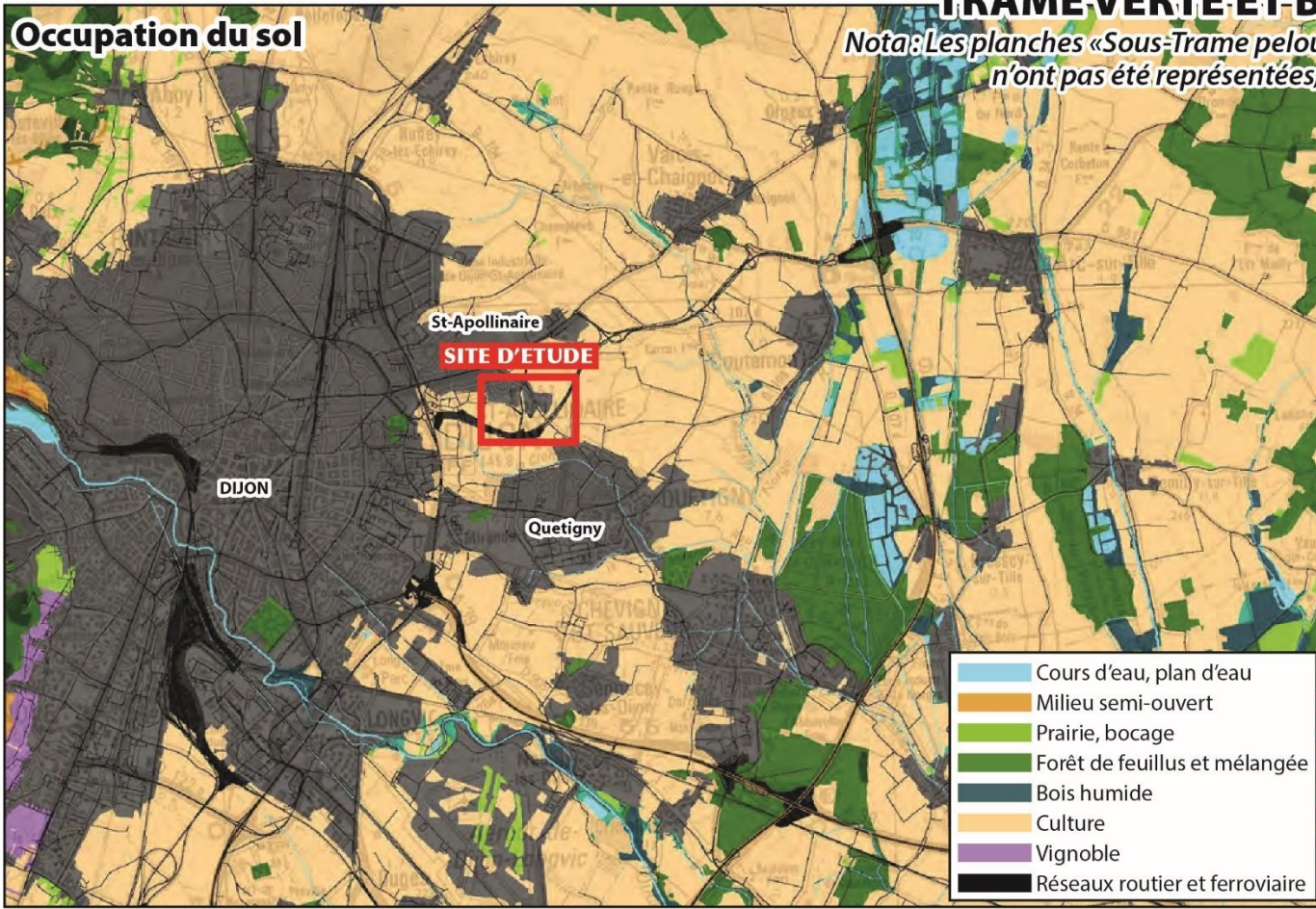
D’après le volet Trame Verte et Bleue du SRADDET Bourgogne Franche Comté et le SCoT du Dijonnais, le site de projet est situé vraiment à l’interface entre l’urbain et l’agricole.

TRAME VERTE ET BLEUE SCOT DU DIJONNAIS



TRAME VERTE ET BLEUE DE BOURGOGNE

Nota: Les planches «Sous-Trame pelouses sèches et Sous-Trame Prairies et bocage» n'ont pas été représentées, le site d'étude étant très éloigné.



Source: DREAL Bourgogne-Franche-Comté «SRGE Bourgogne-Extrait-Atlas cartographique-Planche-E5»



2.2 GRANDS ENSEMBLES ECOLOGIQUES FONCTIONNELS

Les grands ensembles fonctionnels sont définis comme des zones nodales à partir desquelles la biodiversité peut se diffuser. Ils peuvent être de type ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou encore Natura 2000.

2.2.1 Sites Natura 2000

Natura 2000

La directive "Habitats"

La directive "Habitats" n° 92 / 43 du 21 mai 1992 de la Commission Européenne a mis en place une politique de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages afin d'assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire européen. Certains habitats et espèces identifiés comme menacés, sont dits prioritaires et leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ces zones naturelles sensibles constituent le réseau écologique européen intitulé "Natura 2000". La directive établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de ces espèces et habitats en cherchant à concilier les dimensions scientifiques qui fondent les délimitations des sites avec les exigences économiques, sociales et culturelles des territoires.

La directive "Oiseaux"

La directive "Oiseaux" n° 2009/147 du 30 novembre 2009 de la Commission Européenne a mis en place une politique de conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages avec des règles qui encadrent leur protection, leur gestion et leur régulation. Ces règles s'appliquent aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, leurs nids et leurs habitats. L'Annexe I de cette directive contient la liste des espèces pour lesquelles les états membres doivent délimiter des Zones de Protection Spéciales (ZPS) au sein desquelles des mesures sont mises en place pour sauvegarder les populations de ces animaux.

Le site n'intercepte aucun site Natura 2000. Les plus proches se trouvent à environ 9 km à l'Ouest du projet, c'est le site des « Combes de la Côte dijonnaise » (ZCS) et de l'« Arrière côte de Dijon et de Beaune » (ZPS)

Combes de la Côte dijonnaise

D'une superficie de 2 787 ha, ce site est composé de la côte dijonnaise qui correspond à un système de failles, globalement orientées Nord/Sud, séparant l'effondrement de la plaine de Saône avec les reliefs calcaires de l'arrière-Côte. Le relief en gradins, très original pour la région, résultant de cet effondrement présente un dénivelé de 150 m. La côte est entaillée par un réseau dense de combes sèches globalement orientées Est/Ouest.

Cette orientation est à l'origine de contrastes importants entre les versants d'ubac et d'adret qui ajoutées aux conditions de fonds de combe induisent une grande diversité écologique : de faciès sub-montagnards à méditerranéens en quelques mètres. Cet espace est composé à :

- 50 % de forêts caducifoliées
- 12,5 % d'autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)
- 12 % de forêts de résineux
- 9 % de pelouses sèches, steppes
- 7 % de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana
- 6 % de zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes, dehesas)

Arrière côte de Dijon et de Beaune

D'une superficie de 60 720 ha, le site s'étend sur les plateaux calcaires de la Côte et de l'Arrière Côte de Dijon à Beaune. L'altitude varie de 200m à près de 650m sur les sommets. La zone se caractérise par une mosaïque de milieux forestiers et de milieux ouverts, essentiellement agricoles. Les influences climatiques s'étendent du continental sub-montagnard jusqu'au subméditerranéen. Cet espace est composé à :

- 30% de forêts caducifoliées
- 24% de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées
- 20 % autres terres arables
- 10 % cultures céréalières extensives

2.2.2 Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Contexte réglementaire ZNIEFF

Les zones de type I

Elles constituent des secteurs d'une superficie généralement limitée caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à toutes transformations pouvant intervenir dans leur périmètre ou à proximité immédiate de ce dernier.

Les zones de type II

Elles constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes et dans lesquelles il importe de respecter les grands équilibres écologiques (domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice...).

Les ZNIEFF de type I peuvent être incluses dans les ZNIEFF de type II.

ZNIEFF de type I

❖ Lac et carrière du lac Kir (260030391)

Le site de projet se situe à environ 7 km à l'Est de la ZNIEFF de type I « Lac et carrière du lac Kir » qui s'étend sur 85 ha. Cette ZNIEFF couvre un réservoir agrémenté d'un parc urbain situé dans la vallée de l'Ouche ; une ancienne carrière logée au sein d'un coteau de calcaire du Jurassique moyen est également incluse au périmètre. Le lac Kir constitue une zone de halte migratoire et d'hivernage d'oiseaux d'eau.

La carrière constitue une zone de nidification du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Nicheur rare en Bourgogne, ce Faucon présente des populations encore fragiles en Bourgogne.

❖ Bois de Chevigny St Sauveur (260005933)

Le site de projet se situe à environ 4 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type I « Bois de Chevigny St Sauveur » qui s'étend sur environ 371,4ha.

Le relief très peu marqué est caractérisé par une alternance de cultures et de quelques massifs forestiers. Les habitats forestiers sont variés mais surtout dominés par la Chênaie pédonculée subatlantique neutrophile à calcicole, habitat déterminant pour l'inventaire ZNIEFF et devenu rare en Bourgogne. Cet habitat abrite de spectaculaires stations à Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*) fougère protégée réglementairement qui colonise des sols nettement hydromorphes (sous influence de la nappe de la Tille). Le site présente également une gravière accueillant la reproduction de la Nette rousse, oiseau d'eau nicheur très rare en Bourgogne.

ZNIEFF de type II

❖ **Rivière Norges et aval de la Tille**

Le site de projet se situe à environ 4 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type II « Rivières norges et aval de la Tille » qui s’étend sur environ 371,4ha.

2.2.3 Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site de projet n’est pas concerné directement par un ENS et le plus proche, l’ensemble « Pelouses et combes de la vallée de l’Ouche », étant situé à environ 7 km,

❖ **« Pelouses et combes de la vallée de l’Ouche »**

Cet espace s’étend sur une surface de 202,2 ha avec comme principaux milieux naturels :

- Fourrés et arbustes (31%)
- Boisements de feuillus (29%)
- Pelouses calcaires (26%)
- Milieux rocheux d’éboulis et de falaises (2%)

Le relief contrasté (falaise, plateau, combes...) et la multiplicité des expositions, conjuguées aux influences climatiques diverses permettent d’offrir des conditions propices pour l’installation d’espèces floristiques méditerranéennes comme la Globulaire, l’Hélianthème des Apennins ou encore le Thym précoce mais aussi d’espèces plutôt continentales voire montagnardes comme la Marguerite de la Saint-Michel ou la Gentiane croisetie

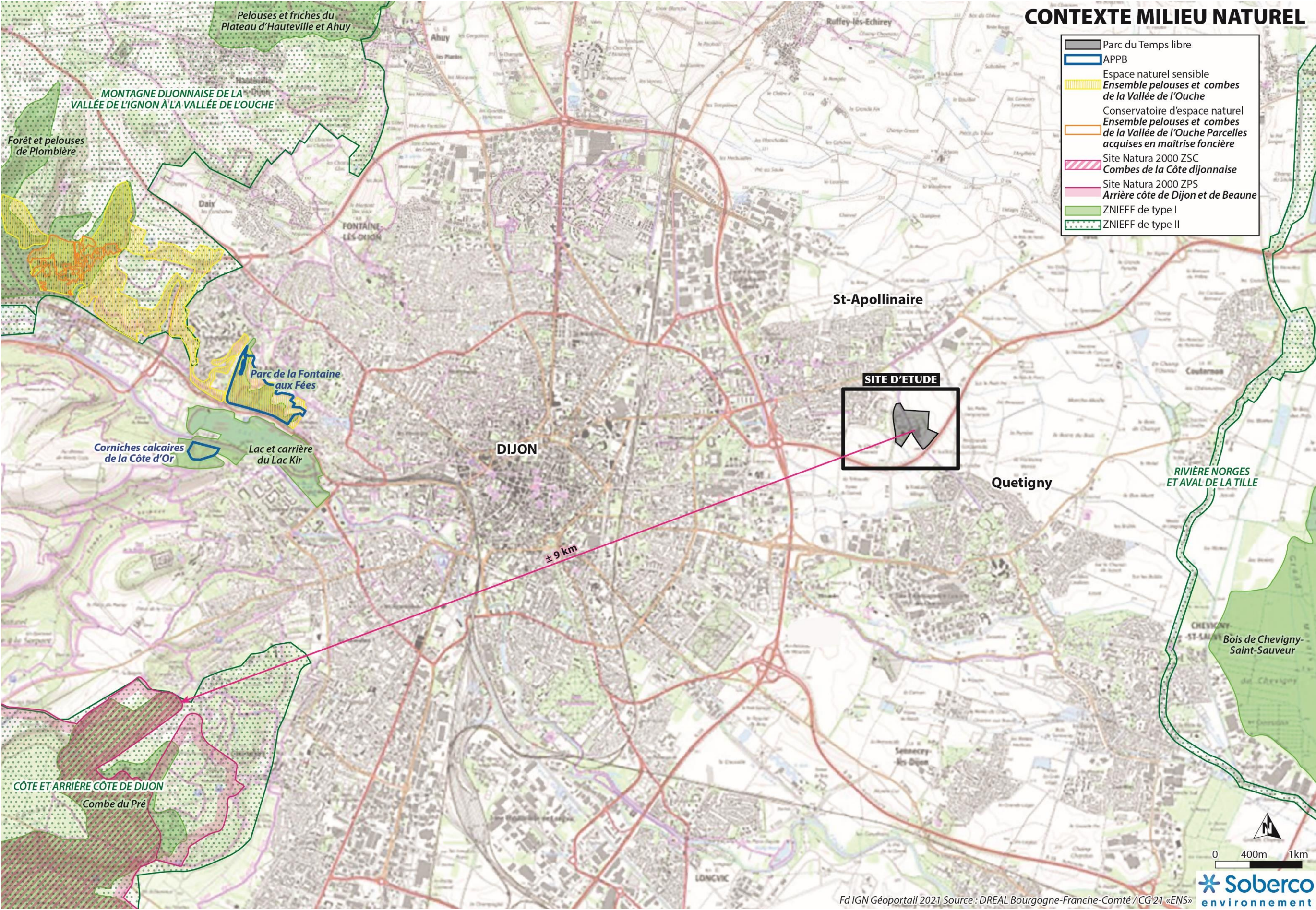
La faune présente est adaptée aux conditions chaudes et sèches avec plus de 70 espèces d’oiseaux fréquentent le site. Parmi elles, plusieurs espèces patrimoniales utilisent la mosaïque des pelouses et fruticées pour tout ou partie de leur cycle de vie (Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Bruant jaune, etc). Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le Lézard à deux bandes, le Lézard des murailles, la Couleuvre verte et jaune et la Couleuvre d’Esculape.

2.2.4 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Les **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** permettent de prévenir la disparition d'espèces protégées (figurant sur la liste prévue à l'article R411-1 du Code de l'Environnement), en fixant, par arrêté préfectoral, des mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie d'un territoire, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces, et cela, même si la présence de cette espèce se limite à certaines périodes de l'année.

Le site d’étude n’est pas concerné par un APPB. L’APPB le plus proche est celui du « Parc de la Fontaine aux fées » qui se trouve à plus de 7 km à l’Ouest du site de projet.



Fd IGN Géoportail 2021 Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté / CG'21 «ENS»

2.4 DONNEES HABITATS, FAUNE ET FLORE

La sensibilité du site a d’abord été évaluée au travers d’une recherche bibliographique pour définir les potentiels enjeu du site.

Pour cela, les habitats ont tout d’abord été définis au moyen de données sur l’occupation du sol.

Et ensuite, les espèces recensées localement, associables aux habitats du site de projet, ont été extraites des données bibliographiques existantes.

2.4.1 Définitions des habitats du site de projet

L’environnement du site de projet est composé à majorité d’espace urbain à destination d’activités de loisirs sportifs et de grandes parcelles de cultures. Le site de projet se trouve à l’interface entre les espaces urbains et agricoles.

Le site de projet, lui, est caractérisé par une grande surface de friche herbeuse peu développée avec un sol fortement remanié qui se traduit par la présence d’importants talus et bosses. Un délaissé herbeux sert d’espace de transition entre le terrain de foot et les cultures agricoles. Enfin, une petite structure, type friche arbustive, fait tampon entre la friche herbeuse et le terrain de foot et son parking.

Cette friche arbustive se trouve être l’habitat avec le plus fort intérêt dans ce contexte mi urbain mi agricole mais qui reste cependant très faible au vu de sa faible taille et épaisseur.





2.4.2 Recherche bibliographique sur la faune et la flore

La recherche bibliographique de la faune et de la flore présente dans l’aire d’étude a été réalisée à l’aide de plusieurs outils. Cette recherche a été effectuée à l’échelle de la commune de Saint-Apollinaire.

Trois sources différentes ont été consultées :

- La Bourgogne Base Fauna : base de données communales consultable sur le site internet de l’association Bourgogne Franche-Comté Nature (<https://observatoire.shna-ofab.fr/>).
- La plateforme Sigogne : base de données communales consultables sur le site internet (<https://www.sigogne.org/>).
- Inventaires pour le projet d’aménagement Courbes -Royes (à 200 m au Nord du projet)

L’extraction des données se fait donc à une échelle plus large que celle de l’aire d’étude immédiate, les espèces citées dans la bibliographie ne sont donc pas obligatoirement présentes au sein de l’aire de projet. La compilation de ces informations permet d’obtenir une liste d’espèces potentiellement présentes au sein de celle-ci, extrapolé selon les habitats présents sur le site, à savoir :

- Les espèces liées aux milieux ouverts agricoles et prairiaux
- Les espèces liées aux milieux arbustifs

Mammifères		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					France	Bourgogne
Chevreuril d’Europe	<i>Capreolus capreolus</i>	2013	Base de données	-	LC	LC
Hérisson d’Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 2.	LC	LC
Lièvre d’Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2018	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	2015	Base de données	-	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2018	Base de données	Art 2.	LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2015	Base de données	-	LC	LC
Taupe d’Europe	<i>Talpa europaea</i>	2021	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2014	Base de données	-	LC	LC

Chiroptères		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					France	Bourgogne
Barbastelle d’Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2022	Base de données	Art 2.	LC	-
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2015	Base de données	Art 2.	NT	LC

Reptiles		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					France	Bourgogne
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2017	Base de données Inventaire	Art 2.	LC	LC

Entomofaune		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					France	Bourgogne
Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	2004	Base de données	-	LC	LC
Paon-du-jour	<i>Aglaïs io</i>	2020	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Petite Tortue	<i>Aglaïs urticae</i>	2018	Base de données	-	LC	LC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2008	Base de données	-	LC	LC
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	2020	Base de données	-	LC	LC
Piérade gazée	<i>Aporia crataegi</i>	2018	Base de données	-	LC	LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	2007	Base de données	-	LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2017	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Fluoré / Soufré	<i>Colias alfacariensis / Colias hyale</i>	2021	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus biguttulus</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	2021	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	1964	Base de données	-	LC	LC
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2021	Base de données	-	LC	LC
Piérade de l’ibéride	<i>Pieris mannii</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	2021	Base de données	-	LC	LC
Azuré de l’Ajonc	<i>Plebejus argus</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	2021	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Azuré de la bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	2021	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2011	Base de données	-	LC	LC
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	2004	Base de données	-	LC	LC
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	2017	Base de données	-	LC	LC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	2022	Base de données	-	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2021	Base de données	-	LC	LC
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2018	Base de données	-	LC	LC

Oiseaux		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					Franc e	Bourgogn e
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2017	Base de données	Art 3.	LC	LC
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2023	Base de données	Art 3.	LC	LC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	2016	Base de données	Art 3.	LC	EN
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2021	Base de données	Art 3.	LC	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2020	Base de données	Art 3.	NT	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	NT	LC
Hibou Moyen-Duc	<i>Asio otus</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	VU	VU
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2021	Base de données	Art 3.	LC	LC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	VU	LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2021	Base de données	Art 3.	LC	LC
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2021	Base de données	Art 3.	LC	DD
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	2021	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2022	Base de données	Art 3.	VU	VU
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	DD
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2022	Inventaire	Art 3.	VU	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2021	Base de données	Art 3.	NT	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	VU	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2021	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2021	Base de données	Art 3.	NT	NT
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	2022	Base de données Inventaire	-	LC	DD
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2022	Base de données	Art 3.	LC	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2023	Base de données Inventaire	-	LC	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2022	Inventaire	Art 3.	LC	LC

Oiseaux		Dernière observation	Sources	Protection nationale	Liste Rouge	
					France	Bourgogne
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	VU	DD
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	VU	DD
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2022	Inventaire	-	LC	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2022	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	2021	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2023	Base de données Inventaire	Art 3.	LC	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2015	Base de données	Art 3.	NT	EN

Le groupe des amphibiens n’a pas été regardé dans la mesure où aucun habitat de reproduction propice n’est présent sur le site de projet.

2.4.3 Site de projet

En croisant les données bibliographiques de la commune, les expertises terrains réalisées à proximité et les habitats présents sur le site de projet, il est possible d’évaluer la sensibilité du site.

Habitats naturels

Habitats	Surface	Commentaires	Enjeu locale
Friche	2 ha	Terre nue avec début de recolonisation de la strate herbacée	Très faible
Friche arbustive	0,3 ha	Linéaire peu fourni voir discontinu	Faible
Délaissé herbeux	0,1 ha		Très faible

Faune

Les espèces identifiées localement et potentiellement présentes sur le site de projet sont relativement communes pour les groupes suivants :

- Mammifères : Lièvre d’Europe, Taupe d’Europe et Hérisson d’Europe (espèce protégée).
- Reptiles : Lézard des murailles (espèce protégée).
- Entomofaune : Fluoré, Paon du jour, Citron, Azuré des coronilles.

Les espèces porteuses d’un certain enjeu sont uniquement liées au groupe des oiseaux avec notamment : Alouette des champs, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Verdier d’Europe.

Le site peut éventuellement servir d’aire d’alimentation et de repos pour ces espèces. En effet la reproduction semble très peu probable pour :

- Les espèces du cortège des milieux ouverts (Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre) en raison de la très faible densité de la strate herbeuse, peu favorable à la présence de graine ou d’insectes, est de la faible surface.
- Les espèces du cortège des milieux arbustifs (Chardonneret élégant, Verdier d’Europe, Serin cini) et le hérisson d’Europe au vu de la faible densité arbustive et de la petite taille de la structure.

3 IMPACT DU PROJET

3.1 IMPACT SUR LES HABITATS NATURELS

Les aménagements prennent place sur des habitats naturels et semi-naturels, plutôt considérés comme des espaces résiduels porteur de faible à très faible enjeux.

3.2 IMPACT SUR LES ESPECES ET LEURS HABITATS

Mammifère

Le site est potentiellement utilisé par le Hérisson d'Europe comme aire d'alimentation et de déplacement. De par la nature du projet, la création du parc végétalisé en multi-strate avec la recherche d'une certaine fonctionnalité écologique créera des habitats plus favorables pour le hérisson.

Le projet induit une incidence positive sur cette espèce protégée.

Reptile

Le site est potentiellement utilisé par le Lézard des murailles comme aire de déplacement et de repos avec la présence du petit espace arbustif. Une des composantes du projet est de développer la végétation sur le site au travers d'une forêt urbaine multi-strates dont une des fonctionnalités recherchées est la qualité écologique. Le site sera donc plus favorable aux reptiles de manière générale après les aménagements du projet.

Le projet induit une incidence positive sur cette espèce protégée.

Avifaune

Le site est potentiellement utilisé par Alouette des champs, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Verdier d'Europe comme aire d'alimentation et de repos. De par la nature du projet, la création du parc végétalisé en multi-strate, avec des essences locales et adapté au développement de la biodiversité traduisent la recherche d'une fonctionnalité écologique créant des habitats plus favorables à la reproduction des espèces du milieu arbustif (Chardonneret élégant et Verdier d'Europe) et à l'alimentation de l'ensemble de l'avifaune.

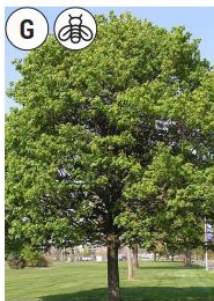
Le projet induit aucune incidence significative sur l'avifaune voir va améliorer le potentiel d'habitats d'espèces pour certains cortèges.

4 MESURES MISES EN ŒUVRE

Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre sont :

- La friche arbustive, le seul habitat avec un potentiel écologique, est préservée dans son intégralité, avec simplement un remodelage sans toucher aux sujets arbustifs en place.
- L'emprise du projet a été restreinte sur les espaces déjà anthropisés comme la friche.
- Un soin a été apporté à la végétalisation des espaces que ce soit dans la composition des plants que les essences et leurs fonctionnalités.
 - Plantation de jeune plants et d'arbres tiges en mélanges
 - Palettes végétales diversifiées
 - Une gestion adaptée permettant un développement de la biodiversité.

PALETTE VÉGÉTALE / ARBRES TIGES

 Acer pseudoplatanus Erable sycomore Dimensions : 30 x 15 m Mellifère	 Juglans regia Noyer commun Dimensions : 15 x 10 m Fruits comestibles	 Tilia cordata Tilleul à petites feuilles Dimensions : 25 x 15 m Floraison : juin Mellifère	 Tilia platyphyllos Tilleul à grande feuilles Dimensions : 35 x 15 m Floraison : juin - juillet Mellifère	 Liquidambar styraciflua Liquidambar Dimensions : 8 x 4 m Belles couleurs automnales	 Gleditsia triacanthos Févier d'Amérique Dimensions : 12 x 10 m Floraison : juin-juillet Mellifère
 Acer platanoides Erable plane colonnaire Dimensions : 12 x 10 m Floraison : avril-mai Mellifère	 Malus sylvestris Pommier sauvage Dimensions : 9 x 7 m Floraison : avril-mai Mellifère	 Prunus cerasus Cerisier acide Dimensions : 8 x 8 m Floraison : mars-avril	 Tetradium daniellii Arbre aux abeilles, Arbre à miel Dimensions : 12 x 8 m Floraison : juin - août Mellifère	 Sorbus aucuparia Sorrier des oiseaux Dimensions : 12 x 6 m Floraison : printemps automne	

* Liste non exhaustive

PALETTE VÉGÉTALE / HAIE BOCAGÈRE

 Cornus mas Cornouiller mâle Dimensions : 5 x 5 m Floraison : février - mars	 Cornus sanguinea Cornus sanguin Dimensions : 3 x 2,5 m Floraison : mai - juin	 Euonymus europaeus Fusain d'Europe Dimensions : 3 x 2 m Floraison : avril - mai	 Amelanchier ovalis Amelanchier Dimensions : 3 x 3 m Floraison : mars-avril	 Prunus laurocerasus 'Otto Luyken' Laurier cerise Dimensions : 1 à 1,2 m Floraison : printemps et été	 Crataegus monogyna Aubépine blanche Hauteur : 6 x 10 m Floraison : mai
 Abelia grandiflora Abélia à grandes fleurs Dimensions : 3 x 3 m Floraison : juillet-août	 Ribes sanguineum Groseille à fleurs Dimensions : 2 x 2 m Floraison : mars-avril	 Viburnum fragans Viorne de farreri Dimensions : 3 x 2,5 m Floraison : novembre-mars	 Eleagnus umbellata Chalef d'automne Dimensions : 4 x 3 m Floraison : mai - juin	 Salix elaeagnos 'Angustifolia' Saulé à feuille blanche Aubépine blanche Hauteur : 2 à 3 m	

PALETTE VÉGÉTALE / ARBUSTES ET COUVRES-SOL



Cornus mas
Cornouiller mâle
Dimensions : 5 x 5 m
Floraison : février - mars



Cornus sanguinea
Cornus sanguin
Dimensions : 3 x 2,5 m
Floraison : mai - juin



Ligustrum vulgare
Troène commun
Hauteur : 2 m
Floraison : mai - août
Semi persistant



Viburnum opulus
Boule de Neige
Hauteur : 1,5 m
Floraison : printemps



Salix rosmarinifolia
Saule drapé
Hauteur : 1 à 2 m
Floraison : avril



Ribes alpinum
Grosellier des alpes
Dimensions : 2 x 1,5 m
Floraison : mai-juin



Hedera helix
Lierre commun
Persistant
Mellifère



Vinca minor
Petite pervenche
Floraison : mai - septembre
Persistant



Campanula portenschlagiana
Campanule des murailles
Dimensions : 0,15 m
Floraison : juin-septembre



Cerastium tomentosum
Corbeille d'argent
Dimensions : 0,15 m
Floraison : mai-juillet



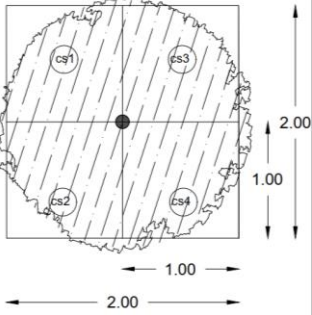
Iris germanica
Iris des jardins
Dimensions : 0,9 x 0,4 m
Floraison : mai - juin



Vinca minor
Petite pervenche
Dimensions : 0,15 x 1 m
Floraison : avril-juin

+

Couvres sol
au pied des
arbustes



GESTION / PELOUSE EN MÉLANGE MIRCOTRÉFLE



- LA PLANTATION DE MICROTRÉFLE À DE NOMBREUX AVANTAGES :
- Pollinisateur
 - Facilité d'entretien, seulement 3 à 4 tontes par an (10 à 12 pour le gazon)
 - Réteneur d'azote, fertilisant et profitable pour les autres végétaux.
 - Résistant à la sécheresse

5 CONCLUSION

Pour les espèces associées au cortège de milieu arbustif, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Hérisson d'Europe et Lézard des murailles, aucun impact résiduel n'est attendue avec le projet puisque la friche arbustive est évitée. De plus, une partie de la parcelle en début d'enrichissement sera plantée d'arbres et d'arbustes pour créer un espace végétalisé de 1 ha avec des espèces locales. Le projet aurait un effet positif pour ce cortège en diversifiant les habitats dans cet environnement urbain et agricole. La plus-value serait donc plus importante pour ce cortège qui gagnerait en fonctionnalité.

Pour les espèces du cortège de milieux ouverts et agricoles, Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, la parcelle en début d'enrichissement pourrait à terme servir d'habitat d'alimentation. Cependant, au stade actuel et au vu de l'environnement général agricole aux alentours, sa fonctionnalité est jugée très faible et l'impact résiduel comme nul.



3 chemin de Taffignon, 69630 Chaponost

04 78 51 93 88 • www.soberco-environnement.fr

SARL au capital de 50000 euros

Siret 405 144 544 00013

R.C. Lyon b405 144 544 • APE 742C

